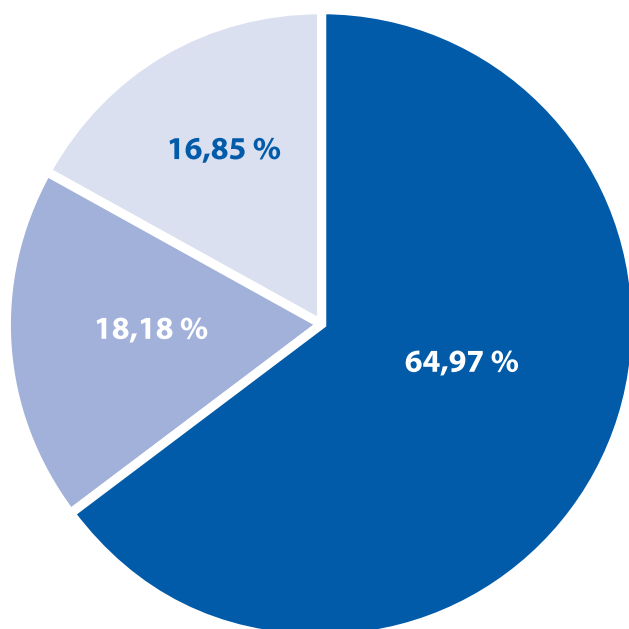


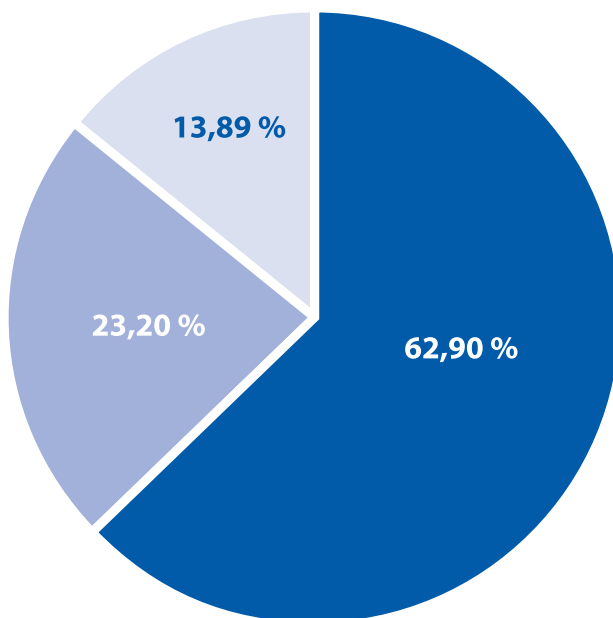
Information financière



Revenus 2021-2022

44 396 972 \$

- **64,97 %**
Programmes de base et améliorés destinés aux membres
- **18,18 %**
Certification et évaluation
- **16,85 %**
Programmes non financés par les droits d'adhésion (Autoapprentissage, Forum en médecine familiale, participants Mainpro+ non membres, placements)



Charges 2021-2022

45 435 327 \$

- **62,90 %**
Programmes de base et améliorés destinés aux membres
- **23,20 %**
Certification et évaluation
- **13,89 %**
Programmes non financés par les droits d'adhésion (Autoapprentissage, Forum en médecine familiale, participants Mainpro+ non membres)

Le déficit total pour 2021-2022 est de 1 038 355 \$, ce qui représente 2,29 % de la totalité des charges. Ce montant a été financé à même l'excédent inscrit au cours de l'exercice précédent (2020-2021).

Examen de certification en médecine familiale



Les frais de l'Examen de certification en médecine familiale par candidat étaient de

3 270 \$

pour l'exercice 2021–2022.

Les frais versés par les candidats couvrent la conception, l'élaboration et l'administration de l'examen.

Les coûts de l'Examen de certification en médecine familiale assumés par le CMFC s'élèvent à

3 902 \$

par candidat.

Remarque : Les entrevues médicales simulées (EMS), le volet oral de l'Examen de certification en médecine familiale, ont été administrées virtuellement pendant l'exercice 2021-2022, alors que les candidats avaient le choix de passer les simulations cliniques écrites abrégées (SAMP) en personne dans un centre d'examen ou virtuellement.